

The four types of Federal support, aside from specific programmes such as student loans and research funding, have been:

- (1) a fees supplement to each veteran which, in effect, took the form of direct grants from Ottawa to each university to offset operating cost increases due to veteran enrolment (1945-51).
- (2) direct subsidies to universities based on per capita provincial population and distributed to universities in function of their full-time enrolment (1951-67).
- (3) fiscal transfers to the provinces through Federal tax reductions amounting to 50 per cent of operating costs of universities (1968-77).
- (4) untied fiscal transfers to the provinces (EPF) in tax points and cash payments (1978-82)

(b) *Lessons of three decades*

We would suggest that the following lessons can be drawn from the last three decades of funding practices.

(1) The Federal role in support of universities has varied a) from direct grants for universities to un-conditional fiscal transfers to provincial governments and b) from direct decisions on funding to no voice whatsoever in university budgeting. Neither of the extremes has been appropriate.

(2) The first two subsidies were determined by unilateral Federal action without provincial participation or consultation. The second two followed a growing recognition of provincial constitutional prerogatives over post-secondary education and were determined by the pressures for decentralization and Quebec autonomy. In both cases decisions responded to political conditions rather than to the objectives or intrinsic values of the university system.

(3) While the provinces justifiably maintain their need to adequately plan for universities and determine priorities, no systematic attempt has been made to define the federal Government's role or to determine national needs and processes in post-secondary education.

(4) Quebec refused to allow its universities (which have provincial charters) to accept the direct Federal subsidies (1951-67) and Ottawa has refused a system of special status for fear of fragmenting the national dimension in education. These are two factors limiting possible solutions.

1951, au systèmes universitaires provinciaux. Outre les programmes spécifiques, tels que les prêts aux étudiants et le financement de la recherche, l'aide fédérale a pris quatre formes:

- 1) supplément d'honoraires à chaque ancien combattant, supplément qui a pris la forme de subventions directes d'Ottawa à chaque université pour compenser les augmentations dans les frais d'exploitation attribuables à l'enrôlement des anciens combattants. (1945-1951)
- 2) subventions directes aux universités, compte tenu du nombre d'habitants dans les provinces et réparties aux universités en fonction de leurs inscriptions à temps plein (1951-1967)
- 3) transferts fiscaux aux provinces, par le truchement de dégrèvements fiscaux du gouvernement fédéral, se chiffrant à 50 p. 100 des frais d'exploitation des universités (1968-1977).
- 4) transferts fiscaux unifiés aux provinces (FPE), sous forme de points fiscaux et de versements en espèces (1978-1982).

b) *Leçons à tirer de trois décennies*

Selon nous, on peut tirer les leçons suivantes des trois dernières décennies en matière de financement.

1) L'aide accordée par le gouvernement fédéral à l'appui des universités est allée a) des subventions directes accordées aux universités jusqu'aux transferts fiscaux inconditionnels aux gouvernements provinciaux; et b), des décisions directes en matière de financement jusqu'à l'absence de décision dans l'établissement du budget des universités. De ces deux extrêmes, aucune n'a été appropriée.

2) Les deux premiers subsides ont été fixés unilatéralement par le gouvernement fédéral, sans participation ni consultation des provinces. Les deux suivants ont fait suite à une reconnaissance croissante des prerogatives provinciales en matière constitutionnelle en ce qui concerne l'enseignement post-secondaire et aux pressions exercées en faveur de la décentralisation et de l'autonomie du Québec. Dans ces deux cas, les décisions ont fait suite à des considérations d'ordre politique, sans tenir compte des objectifs ou des valeurs intrinsèques du système universitaire.

3) Bien que les provinces maintiennent, à juste titre, la nécessité de procéder à une planification adéquate en ce qui concerne les universités et de déterminer les priorités, aucune tentative systématique n'a été faite pour définir le rôle du gouvernement fédéral ou pour déterminer les besoins et les méthodes, à l'échelle nationale, dans le secteur de l'enseignement post-secondaire.

4) Le Québec a refusé de permettre à ses universités (qui ont des chartes provinciales) d'accepter les subventions directes du gouvernement fédéral (1951-1967) et Ottawa a refusé d'octroyer un statut spécial par peur de fragmenter la dimension nationale de l'enseignement. Ce sont là les deux facteurs qui réduisent le choix des solutions.

(3) see Appendix B, *Towards 2000: the Future of Post-Secondary Education in Ontario*, McClelland and Stewart, Toronto, 1971, chap. 10. The chapter is a broad discussion of Federal involvement in post-secondary education and is appended to demonstrate that many of our concerns are at least a decade old.

(3) voir Appendice B, *Towards 2000: The future of Post-Secondary Education in Ontario*, McClelland and Stewart, Toronto, 1971, chap. 10. Ce chapitre traite en général de la participation du gouvernement fédéral à l'enseignement post-secondaire. Il figure en annexe, pour prouver que nos préoccupations remontent déjà à il y a dix ans.